



Bouclier bleu France
Protéger le patrimoine en temps de crise



ICOM
France

Déclaration commune du Bouclier bleu France, d'ICOMOS France et d'ICOM France sur les dommages causés au patrimoine culturel en Iran

Face au drame humain que constituent les pertes civiles et les souffrances des populations prises dans les hostilités en cours, le patrimoine culturel apparaît également comme une victime collatérale majeure de ce conflit.

Le Bouclier bleu France, ICOMOS France et ICOM France expriment leur vive préoccupation face aux informations faisant état de dommages causés à de nombreux musées et sites historiques en Iran dans le contexte des hostilités en cours au Moyen-Orient.

Selon un article publié par [Le Monde le 6 mars 2026](#), au moins **56 musées et sites historiques** auraient été endommagés à travers l'Iran depuis le début des bombardements dans le cadre de la guerre opposant l'Iran à Israël et aux États-Unis. Parmi les sites touchés figure le **Palais du Golestan**, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'un des ensembles palatiaux les plus emblématiques de Téhéran. D'autres sites patrimoniaux majeurs auraient également subi des dégâts, notamment la **Place Naqsh-e Jahan**, chef-d'œuvre architectural du XVII^e siècle.

Les organisations rappellent également que des dommages ont été signalés sur des biens culturels situés en Israël, notamment à Tel Aviv, soulignant que le patrimoine culturel, de part et d'autre, demeure exposé aux conséquences des hostilités.

Ces atteintes au patrimoine culturel rappellent la **vulnérabilité des biens culturels en période de conflit armé**. Le Bouclier bleu France, ICOMOS France et ICOM France soulignent que la **protection du patrimoine culturel constitue une obligation du droit international humanitaire**, notamment au regard de la **Convention de La Haye** pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et de ses protocoles.

Ils rappellent à ce titre que la mise en sécurité des biens patrimoniaux doit se faire dans le respect de la sécurité des équipes mobilisées. Il est ainsi essentiel de permettre, lorsque la situation l'exige, la fermeture préventive des sites dans des délais suffisants afin d'assurer la protection ou l'évacuation des biens.

Ils soulignent également que l'utilisation de biens culturels comme boucliers contre des attaques militaires est strictement interdite par la Convention de La Haye, de même que toute mise en danger des personnels civils impliqués dans leur sécurisation, en particulier dans des zones soumises à des bombardements.



Bouclier bleu France
Protéger le patrimoine en temps de crise



ICOM
France

En ce sens, les trois organisations souhaitent également exprimer leurs inquiétudes quant à **la sécurité des musées étrangers accueillant des œuvres prêtées par la France dans la région**, dont la protection pourrait être compromise par l'extension des hostilités. Elles alertent en particulier **sur les risques croissants qui pèsent sur le Liban**, dont le patrimoine culturel et les institutions muséales se trouvent exposés dans un contexte régional de plus en plus instable.

Elles rappellent que les conflits récents ont déjà causé des pertes irréversibles : **les précédentes frappes dans la région ont notamment contribué à anéantir une part significative du patrimoine culturel de Gaza**, illustrant de manière tragique les conséquences durables des opérations militaires sur la mémoire et l'identité des peuples.

Les trois organisations appellent l'ensemble des parties au conflit à **respecter strictement leurs obligations internationales et à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou limiter les dommages aux biens culturels**, qu'il s'agisse de musées, de monuments, de sites archéologiques ou d'ensembles urbains historiques.

Le patrimoine culturel constitue un héritage commun de l'humanité. Sa préservation est essentielle non seulement pour les communautés directement concernées, mais également pour la mémoire et la transmission aux générations futures.

Le Bouclier bleu France, ICOMOS France et ICOM France réaffirment leur engagement en faveur de la protection du patrimoine culturel en temps de conflit et se tiennent aux côtés de leurs partenaires internationaux pour soutenir toute initiative visant à documenter, protéger et préserver ces biens culturels menacés.

Marie Courselaud
Présidente
Bouclier Bleu France

Éric Pallot
Président
ICOMOS France

Émilie Girard
Présidente
ICOM France